



Saulcy, le 4 novembre 2021

## Assemblée communale

**Lundi 29 novembre 2021, à 20.00 heures, à la salle communale.**



### Ordre du jour :

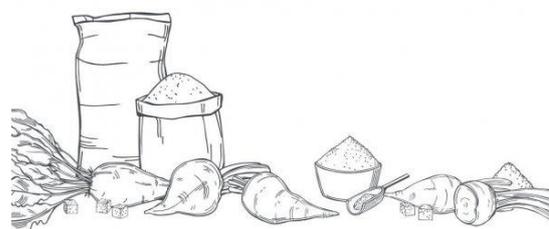
1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 28 juin 2021
2. Discuter et approuver les budgets 2022, la quotité d'impôt et les taxes communales
3. Discuter et voter la mise en place d'un transport privé pour les enfants de 1P et 2P et donner compétence au conseil communal pour l'adjudication du mandat.
4. Discuter et voter un crédit de construction de CHF 150'000.00 pour la rénovation du bâtiment locatif sis à la Rue des Tilleuls 1 et donner compétence au conseil communal pour se procurer les fonds et sa consolidation.
5. Discuter et voter un crédit de construction de CHF 200'000.00 afin de transformer les combles en un 3ème appartement dans le bâtiment locatif, sis à la Rue des Tilleuls 1, et donner compétence au conseil communal pour se procurer les fonds et sa consolidation.
6. Discuter et voter la vente de la partie Ouest du complexe communal pour un montant de CHF 200'000.-, sis Rue des Tilleuls 11, et donner compétence au conseil communal pour signer les actes nécessaires.
7. Divers

## Benne à ferraille + benne à carton

Pour la benne à ferraille, nous vous serions reconnaissants de faire en sorte que les objets déposés ne dépassent pas la porte afin que nous n'ayons pas de difficulté à la refermer pour le transport.

À la suite de la vidange de la benne à carton, nous avons constaté qu'il y a beaucoup de sacs de fourrage vides. **Les sacs ayant contenus des aliments sont à éliminer dans les déchets incinérables car ils ne sont pas recyclables.**

Merci pour votre compréhension





## Remerciement aux citoyens

Un grand merci à tous les habitants de Saulcy pour la soirée d'halloween, les enfants ont été très bien accueillis. Nous remercions également les parents et les enfants pour leur participation, nous avons eu beaucoup de plaisir avec eux.

## Diverses publications dans le journal officiel concernant Saulcy

### 1. Réglementation locale du trafic sur une route communale

Vu la décision du 11 octobre 2021 les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière, les art. 3 et 4 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le Conseil communal publie la réglementation du trafic suivante :

#### ⇒ **Parcelles communales n° 1082 et 1088**

- Pose du signal OSR 2.50 "Interdiction de parquer" avec plaque complémentaire « Sauf administration communale » devant le bâtiment n° 5 de la rue Sur les Cras.
- Pose du signal OSR 4.17 "Parcage autorisé" avec plaque complémentaire « Place 24 heures » devant la salle communale Sur les Cras 5 et sur la place de l'Eglise.

La décision ne requiert pas l'approbation de l'Etat au sens de l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à cette mesure.

### 2. Réglementation locale du trafic sur une route communale

Vu la décision du Conseil communal du 11 octobre 2021, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière; les articles 104 et 107 de l'ordonnance fédérale du 5 septembre 1979 sur la signalisation routière; l'article 83, alinéa 1, de la loi du 26 octobre 1987 sur la construction et l'entretien des routes; l'article 2, alinéa 3, de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux; les articles 3 et 8 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le préavis favorable du Service cantonal des infrastructures, la restriction suivante est publiée :

#### ⇒ **La Racine, chemin d'accès au lieu-dit Le Petit Clos (parcelle n° 1226)**

- Pose du signal OSR 2.01 « Interdiction générale de circuler dans les deux sens » avec plaque complémentaire « Riverains et trafic agricole autorisés » au début du chemin.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision.

## Ordinateurs à vendre

Suite à un remplacement du matériel informatique du bureau communal, les anciens ordinateurs sont à vendre, plus amples informations parviendront dans le prochain tout-ménage mais pour les éventuels intéressés, vous pouvez déjà prendre contact : [secretariat@saulcy.ch](mailto:secretariat@saulcy.ch)



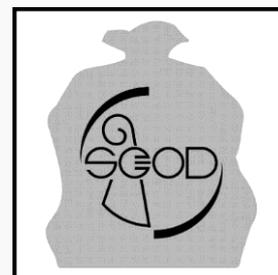
## Horaire SEOD - clarification

Du lundi au vendredi de 07h30-11h30 et de 13h30-16h30 (horaire normal pendant les vacances scolaires). Fermé les jours fériés, ouvert entre Noël et Nouvel-an

Depuis le 9 avril 2022 jusqu'à début novembre, la décharge à Boécourt sera ouverte un samedi matin sur 2 de 8h30 à 11h30 : voir les dates dans le document ci-dessous.

### **Décharge SEOD Boécourt Dates 2022 – horaires : 8h30 -11h30**

Avril :	le 9 et le 23 avril
Mai :	le 7 et le 21 mai
Juin :	le 4 et le 18 juin
Juillet :	le 2, le 16 et le 30 juillet
Août :	le 13 et le 27 août
Septembre :	le 10 et le 24 septembre
Octobre :	le 8 et le 22 octobre
Novembre :	le 5 novembre



## Commande sapins de Noël

Nous vous demandons cette année de passer commande au moyen du bulletin annexé jusqu'au lundi 22 novembre 2021.

Nous vous contacterons dès que les sapins commandés seront à disposition. **Le prix minimum est fixé à Fr. 10.--.**

Vous glisserez l'argent dans la boîte aux lettres du bureau communal lors de la prise du sapin.

Conseil communal

-----  
Commande de sapins de Noël à déposer dans la boîte aux lettres du bureau communal **jusqu'au  
Lundi 22 novembre 2020**

Sapin : Nombre ..... Hauteur approximative .....

Nom ..... Prénom ..... No téléphone .....



Le conseil communal